

**MÉMOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE
CANTERM TERMINAUX CANADIENS INC.
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL**

LE 9 MARS 2006

L'Association industrielle de l'est de Montréal et ses membres

L'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM) a été fondée en 1960 dans l'optique première de la protection de l'environnement. L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels lourds du secteur de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles. Les membres de l'AIEM sont :

- *la raffinerie de Montréal-Est de Produits Shell Canada*
- *la raffinerie de Montréal de Petro-Canada*
- *l'usine de production de polyéthylène de Pétromont s.e.c.*
- *l'usine de production d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada s.e.c.*
- *l'usine de production de para-xylène de Pétrochimie Coastal s.e.c.*
- *l'affinerie de cuivre CCR de Falconbridge*
- *l'usine de récupération de soufre Marsulex Montréal*
- *le terminal de Montréal-Est d'Ultramar Limitée*
- *l'usine LSR de gaz naturel de Gaz Métro*
- *l'usine de coulée continue de tige de cuivre de Nexans Canada*
- *l'usine de production de polytriméthylène téréphtalate de PTT Poly Canada s.e.c.*
- *l'usine de Tuyaux Wolverine Canada.*

L'Association industrielle de l'est de Montréal intègre actuellement un nouveau membre : l'entreprise **Canterm Terminaux Canadiens Inc.**

L'Association compte un effectif permanent de huit personnes à son centre environnemental, auquel s'ajoute une quarantaine de professionnels de l'industrie au sein de ses divers comités et groupes de travail sur les questions environnementales, de relations avec la communauté et de gestion des risques d'accidents.

Sa mission environnementale première « air et eau » (1960-1985...)

À l'origine, l'Association avait pour mission de mesurer l'impact des activités industrielles sur l'environnement et la communauté. Pour réaliser ses mandats de nature scientifique et technique, les membres de l'Association se dotèrent rapidement d'un réseau étendu d'échantillonnage de l'air ainsi que d'un laboratoire d'analyses environnementales. En 1989, le laboratoire de l'AIEM est devenu un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Les services analytiques couvrent un total de 16 domaines (41 paramètres différents) de la chimie de l'eau, des boues, des déchets et des sols.

Actuellement, l'AIEM opère toujours trois postes de mesure de la qualité de l'air dans le secteur. Elle assure également la gestion du réseau d'échantillonnage de l'air de l'Association industrielle de Varennes (AIV) ainsi que de deux autres postes d'échantillonnage, opérés en partenariat avec Environnement Canada, le MDDEP et l'AIV. En 2005, le laboratoire de l'Association a traité pour le compte de ses établissements-membres au-delà de 5 300 échantillons, c'est-à-dire environ 18 500 analyses portant essentiellement sur le suivi de la qualité des effluents de ses membres.

L'harmonisation des mesures d'urgence et l'évolution de la mission (1985-1995...)

Au cours de ses 25 premières années d'existence, la mission environnementale de l'Association demeura pratiquement inchangée. Toutefois, au milieu des années 80, l'AIEM a ajouté un autre volet à sa mission en créant MUPEM (Mesures d'urgence pour l'est de Montréal).

MUPEM avait pour mission de promouvoir et de favoriser l'harmonisation des mesures d'urgence avec les autorités locales. Déjà en 1990, les établissements membres de MUPEM, conscients de leur responsabilité à cet égard, embauchèrent un expert en sécurité civile pour une période de deux ans et lui donnèrent le mandat d'assister la Ville de Montréal-Est ainsi que les membres de MUPEM dans leur préparation en cas de sinistre.

En 1994-1995, l'Association proposa à ses membres une modification profonde de sa mission : d'un organisme purement scientifique et technique, l'AIEM et ses membres décidèrent de s'ouvrir à leur communauté et d'engager avec cette dernière un dialogue ayant pour objectif l'harmonisation de leurs activités industrielles en milieu urbain. Une des manifestations les plus importantes de cette nouvelle philosophie fut la mise sur pied, dès 1995, avec la Ville de Montréal-Est, du premier *Comité mixte municipal industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs* (CMMI) au Québec : le CMMI de l'Est de Montréal. Ce modèle, proposé par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) et qui favorise les activités de prévention et de préparation adéquate en cas d'accident majeur, trouva donc dans l'Est de Montréal sa première application concrète.

Les réalisations du CMMI de l'Est, auquel l'AIEM a contribué grandement, sont bien connues, non seulement au Québec et au Canada. Mentionnons notamment l'élaboration rigoureuse du guide d'analyses des risques d'accidents industriels majeurs en 1999. Ce guide constitue une partie importante du Guide publié par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) qui est reconnu au niveau international par l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (UNEP).

Les relations avec la communauté

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les membres de l'AIEM se sont donné comme objectif depuis les dix dernières années de créer des ponts entre la communauté industrielle et la communauté civile. Depuis le milieu des années 90, nous avons institutionnalisé le dialogue et l'échange, notamment par la mise en place du groupe de travail sur la gestion des plaintes, de notre Comité de Liaison de l'Industrie et de la Communauté (CLIC) et par une implication accrue dans les travaux d'avant-garde du CMMI.

Les réalisations du CMMI se sont démarquées de façon importante en 2004, avec l'information publique sur les risques industriels, et en 2005, avec la mise en place d'un système local intégré d'alerte à la population. Les établissements membres de l'AIEM ont aussi intégré à leur gestion au fil des ans des mécanismes d'interaction avec leur voisinage et les groupes locaux.

Ces efforts d'ouverture, bien que parfois « culturellement » difficiles de part et d'autre, ont permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques (voir certains exemples illustrés en annexe), et, nous l'espérons, d'améliorer aussi le respect et la compréhension mutuelle. Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peut se faire qu'en harmonie avec son milieu. L'analyse objective que nous avons faite sur la situation de l'industrie lourde de l'Est de Montréal met en lumière qu'il est devenu très difficile d'opérer des usines du type de celles qui sont membres de l'AIEM, dans un milieu aussi complexe que le nôtre, si l'on ne tient pas compte des besoins et des questionnements légitimes de nos voisins et concitoyens. Cette même analyse nous a aussi convaincu que l'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 60 millions de dollars en biens et en services dans la région à l'est de l'autoroute 25, sans compter les salaires directs, les achats entre entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, est aussi une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

Nous avons investi beaucoup, collectivement et individuellement, dans la démarche de rapprochement et nous souhaitons, dans l'esprit de notre mission et de nos principes, que tout nouveau développement industriel se fasse dans le respect du milieu et de la communauté qui l'accueille (voir en Annexe la Mission, les principes et l'engagement social de l'AIEM).

L'entreprise Canterm Terminaux Canadiens Inc.

Depuis l'annonce du projet de l'entreprise Canterm, l'AIEM a participé de façon intéressée à la démarche d'intégration du projet dans son milieu, d'autant plus que Canterm, reconnaissant le bien fondé de l'action entreprise par l'Association depuis plusieurs années, a demandé de joindre ses rangs.

À la suite de ses divers contacts avec l'Association et ses membres afin de mieux connaître sa mission et son engagement social, Canterm a adopté les principes qui guident l'action de l'AIEM : l'ouverture au dialogue, le respect de sa communauté et de son environnement.

Nous sommes convaincus que nous avons tous beaucoup à gagner lorsque le développement économique se fait selon des standards élevés d'engagement social et de performance environnementale. Dans le cas contraire, les problèmes rejouent rapidement sur l'ensemble de l'industrie... S'il est normal que des points de vue soient divergents, nous comprenons bien l'avantage qu'il y a à trouver des solutions de compromis avec les voisins. Comme plusieurs, nous avons vu le projet de Canterm se modifier et nous savons que l'interaction avec le milieu a déjà permis au projet d'évoluer, en tenant compte des questions soulevées.

La demande de Canterm de se joindre à l'Association démontre aussi sa volonté de participer à la vie d'une communauté industrielle dynamique, consciente de ses responsabilités face aux communautés qui lui permettent de poursuivre ses activités. Nous croyons sincèrement que de participer à cette synergie est un actif pour toute entreprise soucieuse de s'améliorer.

Dans le contexte des mandats de l'AIEM, Canterm pourra, entre autres, joindre les rangs de l'entraide industrielle et ainsi mettre en commun ses ressources et expertises avec celles des autres membres de l'Association ; elle pourra aussi immédiatement tirer profit du processus du CMMI de l'Est de Montréal sur la gestion des risques ; elle pourra partager les liens que l'Association a réussi à tisser avec la communauté locale ; elle pourra bénéficier d'un réseau d'échantillonnage de l'air, qui a 45 ans d'histoire et d'archives, etc.

En conclusion

Les efforts de Canterm Terminaux Canadiens Inc. visant à répondre aux préoccupations légitimes des communautés locales se sont déjà traduits par des actions concrètes. Des investissements majeurs pour améliorer l'exploitation de leurs installations et leurs actifs; l'allocation de ressources dédiées exclusivement à l'environnement et à la sécurité ; la mise en place de systèmes de gestion reconnus en santé, sécurité et environnement ; la participation aux divers forums d'échanges avec des membres des communautés locales ; la participation éventuelle à l'action et la réflexion de l'AIEM sur les divers enjeux communs de co-habitation; la meilleure harmonisation du projet avec son milieu.... Toutes ces initiatives sont autant d'indices qu'un processus ouvert d'échange et de dialogue porte fruit.

Nous croyons aussi qu'à titre de partenaire du développement de notre secteur, l'AIEM doit encourager et participer à une réflexion responsable sur les principes qui doivent guider la gestion et l'aménagement de notre territoire.

Annexe

Quelques exemples de pratiques qui ont été modifiées et de résultats concrets découlant des interactions suivies et constructives avec le milieu :

- Un dialogue plus ouvert et systématique sur les nuisances et plaintes (ex. communications ouverte et périodique des plaintes, problèmes et initiatives des membres au CLIC, mise en place de processus plus spécifique d'action face au bruit environnemental, mise en place d'un outil d'échange avec la ligne téléphonique d'information ...). Ce dialogue permet aux membres de proposer des solutions à des problématiques existantes adaptées aux préoccupations réelles de la communauté telles que vécues par cette dernière.
- L'élimination ou la réduction de certains risques associés aux opérations de ses membres (ex. l'élimination de l'utilisation du chlore et de l'ammoniac gazeux chez certains membres, l'élimination de conduite souterraine transportant l'hydrogène sulfuré sous la voie publique, la substitution de bioxyde de soufre liquide par une solution stable éliminant du coup des stockages importants de ce gaz dans le secteur...).
- La communication pro-active des risques d'accident industriel majeurs à nos voisins.
- La mise en place avec les autorités montréalaises et des partenaires tel que Bell et les radio-diffuseurs Cogeco et Corus d'un système d'alerte et de notification en cas de relâchement de gaz toxique ou irritant.
- Des initiatives d'amélioration continue et de réduction des émissions à l'atmosphère qui au cours des ans se sont traduites par une réduction appréciable des concentrations d'anhydride sulfureux dans l'air ambiant (i.e. en 25 ans, une diminution de 10 fois).
- Une approche concertée de mesures et de rétroaction rapide avec les autorités réglementaires favorisant la correction rapide de nouvelles problématiques (ex. la problématique du benzène dans l'air ambiant).

Annexe

Mission de l'AIEM:

Contribuer à l'harmonisation des activités industrielles de ses établissements membres avec leur milieu urbain.

Notre mandat envers les établissements membres

Offrir aux membres un lieu d'actions concertées, ainsi que des services et des conseils adaptés à leurs besoins d'amélioration continue dans un milieu urbain en constante évolution.

— À cet égard, nos champs d'action et nos priorités sont en rapport direct avec :

- La qualité de l'environnement
- La gestion des risques technologiques
- L'interaction avec les services publics et les associations
- La liaison avec la communauté locale

Engagement social

Adhérant aux principes d'ouverture et de respect envers les communautés locales, les membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal reconnaissent que celles-ci sont en droit d'être informées des risques et des impacts inhérents à leurs activités industrielles, et s'engagent à :

- **établir et maintenir des liens sociaux** avec les — résidents, élus, représentants gouvernementaux de divers milieux (municipal, scolaire, environnement, santé et sécurité), organismes communautaires et socioéconomiques, partenaires industriels, médias —, et participer à des initiatives locales ;
- **maintenir un processus de dialogue avec les résidents et les intervenants du milieu** afin d'écouter leurs préoccupations, y apporter des réponses, mieux faire connaître les activités industrielles et échanger des points de vue, contribuant ainsi à orienter l'action de ses membres et à adapter les pratiques et façons de faire ;
- **collaborer avec les divers organismes gouvernementaux** afin de partager et promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement, de prévention des accidents et de relations avec la communauté.